



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS  
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 08 Février 2024 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 14 Février 2024 à 16 heures sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 20

Pas de procuration.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M.M. Éric ROBERT, Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED Ouest d'Armor, LANNION TREGOR Communauté - Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Olivier HOUZET, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

**ASSISTAIENT :**

Mme Sandrine ROUX, LANNION TREGOR Communauté - Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération - M. Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Morgane DEBLANGY, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie LESAGE, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Magalie QUELENN, SMITRED Ouest d'Armor M.M. Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - Rémi HENRIONNET, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Pierre DORKEL, Conseiller aux Décideurs Locaux, Trésorerie de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération Gervais EGAULT, Président de LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre HUONNIC, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Mickaël THOMAS, LANNION-TREGOR Communauté Jérôme MASSÉ, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Franc TANGUY.

---

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

**I - ENTRETIEN, REPARATION BROYEUR ENCOMBRANTS, GRUES ET LEURS CENTRALES HYDRAULIQUES EN POSTE FIXE : LANCEMENT DE CONSULTATION**

Le Président expose qu'il y a lieu de renouveler, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande en appel d'offres ouvert avec un seul opérateur économique, d'une durée d'un an renouvelable 3 fois, le marché d'entretien, réparation broyeur encombrants, grues et leurs centrales hydrauliques en poste fixe.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer un avis d'appel à la concurrence par appel d'offres ouvert alloti sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un seul opérateur économique d'une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'une année tels que cités ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

## **II - LANCEMENT DE CONSULTATION : OPERATION « FOURNITURE DE PIÈCES, ENTRETIEN, REPARATION DES EQUIPEMENTS DU CENTRE DE TRI ET DIVERS » - LOT N°5 : DEPOUSSIÈREURS DE MARQUE DONALDSON**

Le Président expose que dans le cadre de l'opération « Fourniture de pièces, entretien, réparation des équipements du centre de tri et divers » – le lot n°5 a été déclaré infructueux en l'absence d'offre. Il y a donc lieu de relancer ce lot correspondant aux dépoussiéreurs de marque Donaldson, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande en appel d'offres ouvert avec un seul opérateur économique, allant jusqu'à juillet 2024 puis renouvelable 2 fois par période d'une année.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer un avis d'appel à la concurrence par appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un seul opérateur économique, tels que cités ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

## **III - LANCEMENT RECUTEMENT MAITRISE D'ŒUVRE BATIMENT**

Le Président expose qu'il y a lieu de lancer un programme de bâtiment pour 2024 et 2025 sur le site de Pluzunet, comportant la création d'un box d'entreposage mâchefers affinés sous hall de mise en balles, la réfection de dallages béton pendant la décennale de 2025, la rénovation de cheneaux et bardages du hall mâchefer, le remplacement du bardage façade nord de l'unité de valorisation énergétique, la création d'un hangar de stockage matériel d'environ 185 m<sup>2</sup> et d'une travée supplémentaire de 175 m<sup>2</sup> avec fosse au garage poids lourd, la réalisation d'une extension de l'atelier du centre de tri d'environ 40 m<sup>2</sup>, et enfin des rénovations et extensions de locaux sociaux de type sanitaires, vestiaires et douches, un bureau et un local pause au garage poids lourd.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le lancement de cette consultation sous la forme d'une procédure adaptée.

- **D'AUTORISER** le Président à recruter le maître d'œuvre et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à procéder aux règlements correspondants.

- **D'AUTORISER** le Président à signer et à déposer les permis de construire ainsi que toutes les pièces y afférentes.

#### **IV - AVENANT N°1 AU MARCHE 2021.1.1 « TRANSPORT, TRAITEMENT ET STOCKAGE DE RESIDUS ULTIMES ISSUS DES INSTALLATIONS VALORYS – CENDRES VOLANTES VERS UN CSD DE CLASSE 1 » : SURCOÛTS COLMATAGE**

Le Président expose que cet avenant n°1 du marché 2021.1.1 « transport, traitement et stockage de résidus ultimes issus des installations Valorys – cendres volantes vers un CSD de classe 1 » a pour objet de prendre en compte les surcoûts engendrés par le colmatage de la citerne de REFIOM lors de son dépotage le 5 décembre 2023 : interventions chauffeur, frais d'immobilisation de la citerne, frais d'intervention d'une société spécialisée (hydrocurage).

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| - <b>Surcoûts du colmatage :</b>                  | <b>1 948,47 € H.T</b> |
| o Montant annuel estimatif HT du marché de base : | 183 354,51 € H.T      |
| o Présent avenant n°1 :                           | + 1 948,47 € H.T      |

Cet avenant de 1 948,47 € HT représente une plus-value de 1,06 % du montant estimatif annuel du marché de base.

Cet exposé entendu,  
Après lecture de l'avenant n°1,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer l'avenant n°1 avec la société SECHE ECO INDUSTRIES (mandataire du groupement SECHE ECO INDUSTRIES / SECHE TRANSPORTS).

#### **V - AVENANT N°1 AU MARCHE N° 2023.4.4 DE TRAVAUX D'ELECTRICITE DIVERS DANS LES INSTALLATIONS ET EN EXTERIEUR**

Le Président expose que cet avenant a pour objet le remplacement de câblages défectueux dans le puisard du garage poids lourd, relevant les effluents du centre de transit, de la station de lavage et du garage poids lourds vers les cuves d'incinération des effluents liquides. Il concerne également l'installation d'un nouveau poste de gestion de l'énergie par l'application LINA dans les bureaux SMITRED, y compris la licence.

Le montant de ces prestations complémentaires est de 4 185, 37 € HT, engendrant une plus-value de 3,64 % du marché de base et portant le montant de marché à 119 185,37 € HT.

Cet exposé entendu  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

**VI - MARCHÉ 2023.1.8 D'ACQUISITION DE MATÉRIELS DE TRAITEMENT, DE MATÉRIELS ROULANTS DE TRANSPORT ET DE CAISSONS POUR 2023 - LOT N°10 « GODET BROYEUR » ANNULATION PENALITES DE RETARD**

Le lot n°10 « godet broyeur » du marché 2023.1.8. d'acquisition de matériels de traitement, de matériels roulants de transport et de caissons pour 2023 a été attribué à la Société RDS France. Ce marché prévoyait l'installation du godet broyeur sur un chargeur dédié avec une installation en fixe.

Le chargeur prévu nécessitant des travaux importants, le SMITRED Ouest d'Armor a finalement décidé fin novembre d'installer ce godet sur le chargeur de manutention des mâchefers. La platine de fixation a donc dû être revue en conséquence, afin de rendre permutable les godets, ce qui a retardé la livraison.

En conséquence, le retard étant lié aux demandes du SMITRED Ouest d'Armor de rendre ce godet permutable, il est proposé de ne pas appliquer de pénalités de retard à la société RDS France.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Président à ne pas appliquer de pénalités de retard.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à procéder aux règlements correspondants.

**VII - ADOPTION DE LA CHARTE INFORMATIQUE**

Vu la directive européenne 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 Janvier 2024 ;

**Considérant** les orientations stratégiques arrêtées par la collectivité visant à maintenir l'intégrité de son système d'information ;

**Considérant** la volonté du SMITRED Ouest d'Armor d'être en mesure de garantir un niveau de performance satisfaisant à tous les utilisateurs des ressources informatiques ;

**Considérant** que le projet de charte informatique a pour objet d'assurer la bonne utilisation des systèmes d'information dans le respect des lois, de la confidentialité, du respect d'autrui et de l'intérêt du SMITRED Ouest d'Armor et qu'il s'inscrit dans une démarche d'information, de sensibilisation, de responsabilisation des utilisateurs des moyens de communication électronique et du système d'information du SMITRED Ouest d'Armor.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** la charte informatique telle qu'elle est présentée en annexe.
- **DE PRECISER** que cette charge devra être signée par l'ensemble des utilisateurs du système d'information.

#### **VIII - AVENANT N°3 AU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR AVEC LA SAS BRICHET EXPLOITANT DES SERRES 3 & 4 : AJUSTEMENT FORFAIT CHALEUR**

Le Président expose que cet avenant n°3 au contrat de fourniture de chaleur avec la SAS BRICHET, exploitant des serres 3 et 4 a pour objet le décompte du forfait de chaleur mensuel des heures de fonctionnement avec les chaudières de la chaufferie de secours, au prorata du temps de fonctionnement des chaudières de secours. Cet avenant ajuste également les modalités de règlement des mois de janvier février et mars à 90 jours.

Cet exposé entendu,  
Après lecture de l'avenant n°3,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer l'avenant n°3 avec la SAS BRICHET.

#### **IX - AVENANT N°2 AU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR AVEC L'EARL SOUSS EXPLOITANT DE LA SERRE 1 : AJUSTEMENT FORFAIT CHALEUR**

Le Président expose que cet avenant n°2 au contrat de fourniture de chaleur avec l'EARL SOUSS, exploitant de la serre 1 a pour objet le décompte du forfait de chaleur mensuel des heures de fonctionnement avec les chaudières de la chaufferie de secours, au prorata du temps de fonctionnement des chaudières de secours.

Cet exposé entendu,  
Après lecture de l'avenant n°2,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer l'avenant n°2 avec l'EARL SOUSS.

#### **X - AVENANT N°9 AU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR AVEC L'EARL HOUARA EXPLOITANT LA SERRE 2 : AJUSTEMENT FORFAIT CHALEUR**

Le Président expose que cet avenant n°9 au contrat de fourniture de chaleur avec l'EARL HOUARA, exploitant de la serre 2 a pour objet le décompte du forfait de chaleur mensuel des heures de fonctionnement avec les chaudières de la chaufferie de secours, au prorata du temps de fonctionnement des chaudières de secours.

Cet exposé entendu,  
Après lecture de l'avenant n°9,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer l'avenant n°9 avec l'EARL HOUARA.

#### **XI - REPONSE A CITEO POUR L'EXPÉRIMENTATION REPRISE EMBALLAGES MÉNAGERS EN POLYSTYRÈNE EXPANSÉ ISSUS D'UNE COLLECTE SÉPARÉE EN DÉCHETTERIE**

Le Président propose de répondre à l'appel de CITEO pour l'expérimentation Reprise emballages ménagers en polystyrène expansé issus d'une collecte séparée.

Le Président explique que cette expérimentation vise à recycler des emballages ménagers en polystyrène expansé qui sont actuellement mal captés par les centres de tri et notamment encourager leur collecte sélective via des dispositifs adaptés en déchetterie. Cette expérimentation est génératrice de recettes complémentaires à la tonne.

L'€/T utilisé sera celui du soutien des plastiques du barème en cours sur la période des tonnes reprises. Le montant du soutien PSE couvre 50% de l'€/t du soutien des plastiques.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **D'AUTORISER** le Président à répondre à l'expérimentation CITEO.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

## **XII - REGIE D'AVANCE – MODIFICATION DE L'ARRETÉ**

Le Président expose qu'une régie d'avance a été créée en novembre 2002 concernant le paiement des dépenses suivantes :

- Les frais postaux,
- Les vignettes et timbres fiscaux,
- Les frais de carburant des véhicules appartenant à la collectivité territoriale,
- Des avances sur frais de mission ou les frais de mission lorsqu'il n'a pas été consenti d'avance,
- L'acquisition de toutes fournitures,
- L'achat de denrées alimentaires périssables,
- Le règlement des factures ERDF d'un faible montant,
- Le paiement de cartes grises.
- Les repas d'affaires.
- Virement sur réseaux sociaux.

Le Président propose que la régie soit étendue pour le paiement des dépenses suivantes :

- Renseignements et documents hypothécaires.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer tous les documents afférents à la régie d'avance.

## **XIII – LISTE DES PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS PASSES PAR DELEGATION**

La liste des procédures adaptées et avenants passés par délégation est remise à chaque membre présent.

## **XIV – QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

**Le Président**  
**Éric ROBERT**





**REUNION DU BUREAU PERMANENT DU MERCREDI 14 FEVRIER 2024**


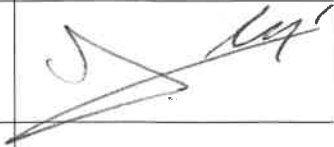
**Étaient présents :**

**Secrétaire de séance :** *Franc TANGUY*

TITULAIRES	Signatures
<b>M. Eric ROBERT</b> Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Lannion	
<b>M. Yvon LE BIANIC</b> Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Runan	
<b>M. François PRIGENT</b> Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Lanvellec	
<b>Mme Cécile BOÉTÉ</b> Vice-Présidente du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Bégard	
<b>M. Hervé DELISLE</b> Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Langoat	
<b>M. Pierre SALLIOU</b> Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Pabu	
<b>Mme Cécile AURIAC</b> Lannion-Trégor Communauté - Trémel	
<b>M. Serge HENRY</b> Lannion-Trégor Communauté - Troguéry	
<b>M. Romuald COCADIN</b> Lannion-Trégor Communauté - Pluzunet	
<b>M. Jacques MAINAGE</b> Lannion-Trégor Communauté - Trébeurden	
<b>M. Pierre TERRIEN</b> Lannion-Trégor Communauté - Pleumeur-Bodou	
<b>M. Yannick TERRIEN</b> Lannion-Trégor Communauté - Pleumeur-Gautier	
<b>M. Pierre HUONNIC</b> Lannion-Trégor Communauté - Trélévern	



<b>M. Jacques ROBIN</b> Lannion-Trégor Communauté - Rospez	
<b>M. Gérard QUILIN</b> Lannion-Trégor Communauté - Plounévez-Moëdec	
<b>Mme Marie-Thérèse SCOLAN</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Pont Melvez	
<b>Mme Peggy CORBEL</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Guingamp	
<b>M. Franc TANGUY</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Squiffiec	
<b>M. Michel LE CALVEZ</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Pléhédel	
<b>M. François LE MARREC</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Belle Isle En Terre	
<b>M. Claude LOZAC'H</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Lohuec	

SUPPLEANTS	Signatures
<b>M. Olivier HOUZET</b> Lannion-Trégor Communauté - Plouguiel	
<b>M. Yann KERGOAT</b> Lannion-Trégor Communauté - Ploumilliau	
<b>M. Gildas NICOLAS</b> Lannion-Trégor Communauté - Ploubezre	
<b>M. Renaud MERLE</b> Lannion-Trégor Communauté - La Roche-Jaudy	
<b>M. Claude LE GUYADER</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Plouëc-du-Trieux	
<b>M. Yannick DUBOURG</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Plougouven	
<b>Mme Inès GONSE</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Lanloup	





<b>M. Sylvain GIRONDEAU</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Grâces	
<b>M. Patrick MORCET</b> Guingamp Paimpol Agglomération - Callac	
<b>M. Bertrand HUONNIC</b> Lannion-Trégor Communauté - Plestin-Les-Grèves	

**Assistaient :**

	Signatures
<b>Mme le Trésorier Principal de LANNION</b>	
<b>M. Vincent LE MEAUX</b> Président de Guingamp Paimpol Agglomération	
<b>M. Gervais EGAULT</b> Président de Lannion-Trégor Communauté	
<b>Mme Julie LE BIZEC</b> Guingamp Paimpol Agglomération	
<b>M. Jérôme MASSÉ</b> Guingamp Paimpol Agglomération	
<b>Mme Sandrine ROUX</b> Lannion-Trégor Communauté	
<b>M. Mickaël THOMAS</b> Lannion-Trégor Communauté	
<b>M. Dominique BARDINI</b> SMITRED Ouest d'Armor	
<b>Mme Morgane DEBLANGY</b> SMITRED Ouest d'Armor	
<b>M. Yann LACHIVER</b> SMITRED Ouest d'Armor	
<b>Mme Magalie QUELENN</b> SMITRED Ouest d'Armor	
<b>Mme Valérie TROADEC</b> SMITRED Ouest d'Armor	



<p><b>Mme Valérie LESAGE</b> SMITRED Ouest d'Armor</p>	
<p><b>M. Rémi HENRIONNET</b> SMITRED Ouest d'Armor</p>	
<p><b>M. David TERMET</b> SMITRED Ouest d'Armor</p>	





# **SMITRED OUEST D'ARMOR**

PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS  
DU 7 DECEMBRE 2023 AU 8 FEVRIER 2024  
PASSES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU PRESIDENT

## PROCEDURES ADAPTEES AVEC ANNONCES

DU 7 DECEMBRE 2023 AU 8 FEVRIER 2024

Opérations	Entreprise retenue	Montant H.T.	Date de signature du marché
<p>Formations obligatoires</p> <p>Lot 1 : Autorisations de conduite Engins de chantier, de levage et PEMP (R 482 – R 484 – R 489 – R 486)</p> <p>Lot 2 : Permis C – CE – FIMO</p> <p>Lot 3 : FIMO – FCO – ADR de base</p> <p>Lot 4 : Habilitations Électriques</p> <p>Lot 5 : Utilisation des équipements de protection contre les chutes de hauteur de Catégorie 3</p> <p>Lot 6 : Conduite d'Autoclave</p> <p><i>(Accord cadre mono-attributaire à bons de commandes sans montant minimum et selon les montants maximums annuels suivant :</i></p> <p><i>Lot 1 : Montant maximum annuel de 10 000 € H.T.</i></p> <p><i>Lot 2 : Montant maximum annuel de 10 000 € H.T.</i></p> <p><i>Lot 3 : Montant maximum annuel de 10 000 € H.T.</i></p> <p><i>Lot 4 : Montant maximum annuel de 6 000 € H.T.</i></p> <p><i>Lot 5 : Montant maximum annuel de 4 000 € H.T.</i></p> <p><i>Lot 6 : Montant maximum annuel de 4 000 € H.T.)</i></p>	<p>Marchés déclaré sans suite</p>		
<p>Diagnostic centre de tri VALORYS pour passage au flux développement et amélioration performance et qualité des fibreux</p>	<p>Société INGENYOU 34130 MAUGUIO</p>	<p>30 625,00 € H.T.</p>	<p>20 décembre 2023</p>

Acquisition, transport et mise en service d'une station carburant container	Société LESNIER & BERNARD 22440 TREMUSON	59 990, 00 € H.T.	22 décembre 2023
Prestations de chaudronnerie industrielle, de métallerie et réseaux	DEP'SERVICE 22540 PEDERNEC	34 630,00 € H.T.	22 décembre 2023
Accès internet par fibre optique <i>(Marché d'une durée de 4 ans).</i>	Société SFR 75015 PARIS	17 040,00 € H.T.	2 février 2024



# **SMITRED OUEST D'ARMOR**

**PROCEDURES ADAPTEES**

**DU 7 DECEMBRE 2023 AU 8 FEVRIER 2024  
PASSES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU  
PRESIDENT**

**PROCEDURES ADAPTEES SANS ANNONCES**

**DU 7 DECEMBRE 2023 AU 8 FEVRIER 2024**

<b>Opérations</b>	<b>Entreprise retenue</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Date de signature</b>
Aménagement véhicule atelier	Société WURTH 67158 ERNSTEIN	9 795,00 € H.T.	22 juin 2023
Remise en ordre de marche portique station de lavage	Société RIBERS 14250 LINGEVRES	10 414,30 € H.T.	22 décembre 2023
Psychologie du travail	EUDOKIA-LECORNET 29690 HUELGOAT	2 700,00 € H.T.	12 décembre 2023

# **SMITRED OUEST D'ARMOR**

**AVENANTS**

## AVENANTS

### DU 7 DECEMBRE 2023 AU 8 FEVRIER 2024

<b>Opération</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant H.T.</b>
Avenant n°2 du 6 décembre 2023 (notifié le 8 décembre 2023) : Accès internet par fibre optique	CELESTE 77420 CHAMPS SUR MARNE	Prolongation de la durée d'abonnement engendrant une plus-value de 1 936,77 € H.T. Le montant du marché passe de 21 564,00 € H.T. à 23 500,77 € H.T.
Avenant n°3 du 24 janvier 2024 (notifié le 29 janvier 2024) : Accès internet par fibre optique	CELESTE 77420 CHAMPS SUR MARNE	Prolongation de la durée d'abonnement jusqu'au 30 avril 2024 engendrant une plus-value de 1 797,00 € H.T. Le montant du marché passe de 21 564,00 € H.T. (marché de base) à 25 277,77 € H.T.